



29530 Loqueffret



Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr

Site Internet : www.yeun-elez.com

**Compte-rendu
de la réunion du conseil communautaire
du 03 juillet 2008 à LOPEREC**

Étaient présents :

BOTMEUR : Gérard GUEN, Georges Pierre ISAAC, Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Yvonne QUIMERC'H, Joseph SIMON

BRENNILIS : Marcel GERARDIN, Jean-Victor GRUAT, Olivier MAGOARIEC

LA FEUILLEE : Yves LE FLOCH, Céline JEANNOT, Régis LE GOFF

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Marc MEQUIGNON, Roger BRONNEC

LOQUEFFRET : François KERGOAT, Guy GAYON, Martine CLOAREC

PLOUYE : Marcel LE GUERN, Jean COTTEN, Lucien VALERO

SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

Etaient présents (sans voix délibérative) :

BOTMEUR : Mickaël LIECHTY

Ordre du jour :

- Commerce-relais de St Rivoal
 - Accès centre d'accueil pour la jeunesse et la petite enfance : acquisition de terrains, échange
 - Atelier-relais Pitrey
 - Chalets
 - Hôpital de Carhaix
 - Bâtiment administratif
 - Questions diverses
-

La réunion débute par un mot d'accueil du maire de Lopérec qui présente sa commune et la politique menée depuis plusieurs années.

La commune de Lopérec c'est environ 4.000 ha, 750 habitants, 65 km de voirie et 78 élèves pour 3 classes. Une nouvelle garderie a été réalisée en 2007 pour 140.000 € de travaux. Les taux d'imposition restent inchangés.

L'activité principale est agricole et le problème majeur est le maintien des services de proximité pour garder le lien social (alimentation, bar, restaurant, salon de coiffure, cabinet d'infirmières et cabinet médical sont des locaux communaux)

Actuellement, la construction des villafamily se terminent, ce qui permettra d'accueillir 6 personnes âgées en famille d'accueil. L'achat du terrain et la viabilisation a été réalisé par la commune. Les logements sont financés par des fonds privés.

Parallèlement, il est important de développer le tourisme intérieur pour favoriser le maintien des commerces locaux.

De même, il y a une demande de terrains pour l'installation d'entreprises. Pour le moment, la commune a réalisé un lot, mais s'il y création d'une zone artisanale, elle devra être communautaire.

La commune a été labellisée commune du patrimoine rural de Bretagne en 2007. Ce thème sera abordé en fin réunion.

Commerce-relais St Rivoal

Choix du gérant :

Le Président explique qu'un appel à candidature a été réalisé au début du mois de juin. Les candidats, ont été invités à présenter leur projet. Ils ont été reçus par 3 élus communautaires (2 de St Rivoal et le Président) et une technicienne de la C.C.I. de Morlaix, le 20 et le 23 juin.

Le choix du jury s'est porté sur M. Frédéric Salou (31 ans) demeurant à Plounévez-Lochrist. Yves Claude Guillou explique les raisons de ce choix en présentant son parcours professionnel. Il a une formation de BEP Cuisine et CAP Traiteur. Il a travaillé dans différents restaurants et bars en France et à l'Etranger. Il occupe un emploi actuellement chez un boucher charcutier traiteur à Plouescat.

Le conseil communautaire accepte de retenir le candidat choisi par le jury.

Contrat de bail :

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 21 mai 2008, l'acquisition du dernier commerce de la commune avait été décidée. Un compromis de vente a été signé chez Me Pichon à Sizun. Toutefois, en attendant de pouvoir signer l'acte de vente, la collectivité est autorisée à prendre jouissance des biens à compter du 01 juillet 2008 moyennant une indemnité.

Afin de faire fonctionner le commerce au plus tôt, un gérant a été choisi, il convient donc d'établir avec lui un contrat de sous-location au cours de cette période avant la signature de l'acte de vente.

Cette sous-location porte sur les biens situés au Bourg de St Rivoal figurant sous les références cadastrales en section A n° 1321, 1322 à savoir, une maison servant de commerce bar-crêperie, deux hangars, une remise et un jardinet.

Par ailleurs, la licence IV ainsi que le matériel et le mobilier sont également inclus dans cette location.

Cette sous-location est conclue moyennant un loyer mensuel de 250 € à compter du jour de la signature jusqu'au jour de la signature de l'acte de vente chez Me Pichon à Sizun.

Le transfert des différents contrats d'abonnement (électricité, eau, téléphone,..) et taxes (ordures ménagères,..) se fera au nom du gérant.

Le projet de sous-location est établi par Me Broudeur à Pleyber-Christ

Le conseil communautaire accepte le projet de contrat de sous-location et autorise le Président à le signer

Maîtrise d'œuvre :

L'acquisition du dernier commerce de la commune a été décidée le 21 mai dernier
Ce commerce demande à être réaménagé et agrandi, des travaux sont nécessaires, aussi plusieurs maîtres d'œuvre ont été contacté :

Christian JALLAIS – Huelgoat, Bernard LEOPOLD – Morlaix, Atelier 3 architectes - Carhaix-Plouguer, David PRIGENT – Landivisiau, JORAND – MONGKHOUN – LANNION, Paul TROMEUR - Pleyber-Christ

Deux cabinets n'ont pas répondu, deux ont répondu négativement (Bernard Leopold et Paul Tromeur) et deux cabinets ont fait une proposition : le cabinet Jorand – Mongkhoun et l'atelier trois architectes.

Le Président présente les deux propositions, les références des deux cabinets sont intéressantes :

- Le cabinet Jorand Mongkhoun propose un taux de rémunération de 13,50 %,
- L'atelier 3 architectes propose une rémunération à 11,80 % et un forfait de 2.730 € pour l'état des lieux (documents graphiques, analyse fonctionnelles, programme définitif et estimatif des travaux) à faire en urgence pour les dossiers de demande de subventions

Le conseil communautaire retient, le cabinet Trois Architectes de Carhaix pour ce projet et autorise le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à suivre.

Crédits supplémentaires :

Le Président explique que des crédits n'ont pas été prévus en section de fonctionnement au moment du vote du budget au mois de mars et propose la modification budgétaire suivante suite à la location du commerce :

Article 6137 : + 1.200 €

Article 752 : +1.200 €

Demandes d'aides financières :

Le Président explique que ce projet peut bénéficier de différentes aides financières dans le cadre du maintien du dernier commerce de proximité.

Les aides financières possibles sont les suivantes :

- Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (Etat) : 30 %
- Dotation de Développement Rural (Etat) : 27 %
- Conseil Général 29 : 9.200 €

Il demande à l'assemblée de pouvoir déposer les dossiers auprès des différents services concernés.

Le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à déposer des dossiers de demande d'aide financière auprès des différents services pour ce projet.

Centre d'accueil pour la jeunesse et la petite enfance :

Accès bâtiment d'accueil jeunesse et petite enfance – achat de terrains

Le Président explique qu'il est préférable que l'accès au bâtiment cité en objet se réalise en dehors du village de Nestavel. Pour cela, l'acquisition de terrains est nécessaire.

Il s'agit des terrains cadastrés en section B n° 11 (30,85 ares) et n° 12 (26,85) situés à Brennilis appartenant à Mme Le Roux Marie-Claire née Conan domiciliée à Loqueffret.

Le prix de vente est de 1,53 € le m².

Le Président propose de faire l'acquisition de ces terrains aux conditions évoquées.

Le conseil communautaire accepte l'acquisition des terrains pour l'accès au bâtiment d'accueil pour la jeunesse et la petite enfance et autorise le Président à signer les actes à intervenir.

Accès bâtiment d'accueil petite enfance et jeunesse – Echange de terrains

L'accès au bâtiment nécessite également l'échange de terrains car il doit passer par le terrain n° 14 section B appartenant à M. Henri Laurent domicilié à Brennilis.

M. Henri Laurent est favorable à l'échange de terrain.

Cet échange sera fera après bornage des surfaces par le géomètre.

Le Président demande à l'assemblée de pouvoir réaliser cet échange.

L'assemblée accepte le principe de l'échange de terrains avec M. Henri Laurent pour réaliser l'accès au bâtiment d'accueil pour la jeunesse et la petite enfance et autorise le Président à négocier et signer les actes à intervenir.

La consultation des entreprises pour le marché de travaux sera publiée fin juillet pour des offres à remettre pour fin septembre.

Atelier-relais Goavec Pitrey

Le Président rappelle que la communauté de communes avait construit en 2002, un atelier-relais dans lequel l'entreprise Goavec Pitrey spécialisée dans la rénovation de monuments historiques et plus particulièrement, la taille de pierre s'est installée en juillet 2003.

Depuis la charge de travail s'est développée, le nombre de salariés a augmenté et l'entreprise a besoin d'une surface couverte supplémentaire pour mener à bien son activité.

L'entreprise demande à la communauté de communes d'agrandir l'atelier-relais.

Le Président propose à l'assemblée de délibérer sur la possibilité de réaliser cette opération.

L'assemblée approuve la proposition d'extension de l'atelier-relais nécessaire au bon fonctionnement de l'activité de l'entreprise.

Remboursement commune de Botmeur/entretien des chalets

Le Président rappelle que jusqu'à présent l'entretien des chalets appartenant à la communauté de communes et l'accueil des locataires est réalisé par Mme Monique Jezequel de Botmeur. Elle est employée par l'association intermédiaire IDEE de Brasparts. Georges Pierre Isaac explique que la commune de Botmeur emploie Mme Jezequel sur un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 01 juillet 2008 pour réaliser différentes tâches pour la collectivité.

Elle propose de mutualiser ses tâches et d'inclure le temps passé à l'entretien des chalets et l'accueil des locataires dans ses fonctions.

Ensuite, le temps passé pour les chalets fera l'objet d'un décompte et sera remboursé à la commune.

Le conseil communautaire décide de rembourser les heures de travail de l'adjoint technique territorial pour l'entretien des chalets et l'accueil des locataires à la commune de Botmeur à compter du 01 juillet 2008.

Opposition de la communauté de communes du Yeun Elez à la fermeture des services du centre hospitalier de Carhaix

La communauté de communes du Yeun Elez s'oppose expressément à la décision de l'Agence Régionale de fermeture des services de gynécologie-obstétrique, d'anesthésie et de chirurgie du Centre Hospitalier de Carhaix-Plouguer.

La communauté de communes du Yeun Elez tient à mettre l'accent sur les méthodes spé cieuses utilisées par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation pour discréditer le centre hospitalier et son équipe médicale.

Elle tient également à souligner que l'Agence Régionale de l'Hospitalisation s'est illustrée par son absence de réflexions et de propositions à l'élaboration d'un projet de développement du centre hospitalier, et plus largement d'un projet de santé de territoire. L'argumentaire de l'A.R.H., dans un premier temps financier (tous les hôpitaux publics de France sont dans des situations budgétaires délicates) puis faussement qualitatif et maintenant juridique, occulte entièrement toute vision globale, de territoire dans lequel s'inscrit la structure hospitalière de Carhaix.

A l'heure où l'on préconise des Communautés Hospitalières de territoire, en lien avec les besoins des populations, dans une vision transversale des problématiques de santé des territoires, les décisions de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bretagne apparaissent radicalement contradictoires.

L'importance du Centre Hospitalier de Carhaix dans un territoire de plus de 100.000 habitants, et ses possibilités de développement ne sont plus à démontrer. La communauté de communes du Yeun Elez ne peut donc que contester les décisions prises le 26 mai dernier.

Bâtiment administratif –projet et maîtrise d'oeuvre

Le Président expose à l'assemblée les résultats de la consultation concernant le marché de travaux pour la construction du bâtiment administratif. Le montant des travaux après deux consultations (un appel d'offres ouvert et un marché négocié) est d'environ 1.300.000 €. L'estimation de départ était de 730.000 € sans la voirie. Le projet est à revoir afin d'avoir un coût nettement moindre tout en intégrant la notion de développement durable.

Suite à ces explications, le président propose de ne pas réaliser le projet actuel et de mettre fin au contrat de maîtrise d'oeuvre de l'atelier d'architecture de Bernard Le Moën.

Le Président précise qu'il est possible de mettre un terme au contrat de maîtrise d'oeuvre à la fin de chaque mission.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à 22 voix pour et 2 abstentions approuve la proposition de mettre fin au projet actuel et au contrat de maîtrise d'oeuvre concernant la construction du bâtiment administratif à compter de la fin de la mission A.M.T. – mise au point des offres et autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires.

Convention de coopération avec l'ANPE de Carhaix

Le Président rappelle qu'une convention a été signée le 01 octobre 2006 pour la mise en place d'un service de proximité aux demandeurs d'emploi de la communauté de communes du Yeun Elez.

Cette convention est arrivé à expiration, il propose de la renouveler à compter du 01 juillet 2008 pour une durée d'un an.

Le conseil communautaire approuve le renouvellement de la convention de coopération avec l'ANPE de Carhaix et autorise le Président à la signer.

Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (C.P.R.B.)

La communauté de communes a voté lors de son budget 2008 une somme pour la réalisation des études nécessaires à la candidature à l'obtention du label C.P.R.B. La commune de La Feuillée précise qu'une personne de l'association vient faire une première visite au mois d'août.

La commune de Botmeur va délibérer lors de son prochain conseil pour faire acte de candidature.

La commune de Saint-Rivoal est également intéressée.

La plupart des communes ont déjà bénéficié d'une étude menée pour l'inventaire réalisé par la DRAC/PNRA. Le label C.P.R.B. pourrait utiliser ces données.

Mise à jour du site Internet

Céline Jeannot demande comment la mise à jour du site Internet de la communauté de communes est réalisée. Actuellement, les éléments concernant la commune de La Feuillée ne sont pas à jour. Elle propose d'envoyer des éléments pour le faire (photos, texte,...). En effet, il faudrait tous les ans, à une date définie, envoyer les changements dans chaque commune. Pour cela, il faudrait proposer une trame de mise à jour commune à chacun.

Gérard Guen et François Kergoat souhaitent que les communes concernées par la mise en place *d'un règlement du SPANC* se retrouvent pour élaborer un document commun au territoire. Par ailleurs, la société VEOLIA se propose d'envoyer la facture, le règlement et le rapport technique aux usagers du SPANC moyennant une rémunération entre 4 et 5 €, ce prix pourrait être négocié si plusieurs communes sont intéressées. Cette rémunération comprend également un service de réponse aux questions des usagers sur le rapport technique transmis. Gérard Guen va récupérer des modèles de règlements et les communes se retrouveront à la rentrée pour travailler ensemble.

SAFI (Société d'Aménagement du Finistère)

Jean-Victor Gruat représente la collectivité auprès de la SAFI. 14 communautés de communes sont actionnaires sur 26 en Finistère. Il était présent à l'assemblée générale du 20 juin à Morlaix et a été élu censeur. Il rappelle qu'une étude par an est gratuite pour les collectivités.

Salaisons de l'Arrée à Brennilis

Les salaisons de l'Arrée emploient environ 120 personnes sur le site de Brennilis. La mise aux normes incendie de cette entreprise nécessite la création d'un bassin de 660 m³ pour stocker les eaux d'extinction d'un éventuel incendie. Ce bassin doit être couvert, sans contact avec l'extérieur. Il n'y a plus de place sur le site de l'entreprise pour réaliser cet équipement. La commune de Brennilis a été sollicitée car elle est propriétaire de cette zone d'activités, elle souhaite associer la communauté de communes qui a la compétence économique ainsi qu'E.D.F. pour voir s'ils n'ont pas une installation désaffectée à utiliser ou une autre idée. Un contact sera pris avec le nouveau directeur pour un rendez-vous entre EDF, la commune de Brennilis et la communauté de communes afin de trouver une solution à ce problème.

Z.D.E.

L'étude pour la création de zones de développement éolien est en cours. Une rencontre avec les services de l'Etat a lieu le 08 juillet en Sous-préfecture de Châteaulin. Le rachat du courant par EDF nécessite la création de ces zones depuis juillet 2007. L'extension du site de Plouyé semble possible.

ALECOB (Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne)

Yves Le Floc'h ainsi que Jean-Yves Jacq ont été à l'assemblée générale de l'ALECOB. Cette agence propose des conseils pour toutes questions relatives aux économies d'énergie pour les particuliers et pour les collectivités. Il ne faut pas hésiter à faire appel à eux.